

COVID-19

conférence téléphonique avec le secrétaire d'État



Lors de cette dernière conférence téléphonique, **Solidaires** a abordé un certain nombre de points déjà évoqué à plusieurs reprises :

- La nécessité de mettre à disposition des personnels tous les matériels de protection nécessaire à leur sécurité. Si la période est au déconfinement, il est indispensable de ne prendre aucun risque alors même que les agent-es ont déjà subi pendant toute l'épidémie des manques criants de matériel.
- Les autorisations spéciales d'absence doivent être maintenues après le 2 juin. Pour **Solidaires** les agent-es ne doivent pas à avoir à poser de congés pour garder leurs enfants, alors que le retour dans les établissements scolaires n'est pas obligatoire et que les conditions d'accueil sont très difficiles.
- Il est indispensable de préciser de nombreux points de la note sur les agent-es ayant des critères de vulnérabilités, de nombreux chefs de service, n'hésitant pas à prendre des largesses et à demander de nombreux détails soumis au secret médical.
- L'ordonnance sur les congés imposés, injuste et scandaleuse, continue de poser des difficultés. Elle est d'autant plus injuste qu'elle a également abouti dans certains ministères à la suppression des jours de congés 2019 reportés.
- Les agent-es souhaitant bénéficier des congés bonifiés doivent avoir le plus de choix possible à savoir cette année lorsque cela est possible ou reporté s'ils et elles le souhaitent.
- La nécessité d'un véritable rendez-vous salarial. **Solidaires** n'acceptera pas le *diviser pour mieux régner*. Il est indispensable de revaloriser l'ensemble des personnels de la fonction publique et cela ne peut pas passer par la décorrélation du point d'indice ni par la remise en cause à la hausse du temps de travail.
- L'agenda social tel que présenté n'est pas admissible. Sur le fond, ce n'est que lorsque les enseignements auront pu être tirés sur cette crise, les difficultés qui ont découlé des réformes, décisions et orientations politiques prises en matière de services publics et fonction publique que l'on pourra déterminer les axes de l'agenda social. Par ailleurs, sur la forme, il n'est pas pensable que le nombre de personnes par organisation pouvant assister aux séances soit réduit de manière discrétionnaire.

**LES PRIMES DISTRIBUÉES
À LA VOLONTÉ DES EMPLOYEURS**

NE SONT PAS UNE SOLUTION

**ON VEUT L'AUGMENTATION DU SMIC
ET DES SALAIRES !**

PLUS QUE JAMAIS DROIT D'ALERTE, DROIT DE RETRAIT, ET GRÈVES !

Union
syndicale
Solidaires

Réponses d'Olivier Dussopt

- Le décret sur la médecine de prévention a été publié ainsi que celui sur les heures supplémentaires dans la FPT.
- Le travail est toujours en cours concernant le décret primes pour les EHPAD. Il concernera les agent-es de la FPT.
- La question de la reconnaissance en maladie professionnelle est toujours en cours d'examen pour le personnel soignant... Même s'il entend les demandes sur une reconnaissance plus large.
- Tous les textes concernant la rupture conventionnelle sont désormais publiés, y compris le texte sur les modalités de chômage pour les agent-es publics.
- Sur les congés bonifiés : les voyages outre-mer sont autorisés, mais avec des différences entre eux ; a priori on prévoit le maintien, mais avec la possibilité d'obtenir un report sur les années suivantes pour agent-es qui le souhaitent. Cela sera définitivement tranché dans les prochains jours.
- Sur la question des critères de vulnérabilité : si un-e agent-e cohabite avec une personne qui présente un ou des critères figurant dans la liste du HCSP, il appartient au médecin traitant de décider si le-la conjoint-e doit rester à domicile avec un certificat médical.
- ASA : Olivier Dussopt a réaffirmé que l'on entre dans une nouvelle phase. Donc seul-es les agent-es qui n'ont pas de possibilité d'accueil peuvent bénéficier d'ASA. Jean-Michel Blanquer a indiqué que ses services donneraient des certificats/attestations de non prise en charge des enfants.
- Jour de carence : en application de la loi du 23 mars, le jour de carence est suspendu pendant toute la période d'état d'urgence sanitaire c'est-à-dire jusqu'au 11 juillet. Cela ne sera plus le cas après cette date.
- Revalorisation : Olivier Dussopt a indiqué avoir pris note des inquiétudes des organisations, mais qu'à ce stade, rien n'est arbitré. Dans tous les cas, le « rendez-vous salarial » aura lieu avant l'été pour que les organisations puissent faire valoir leurs revendications.
- Agenda social : Il a été modifié pour tenir compte de certaines remarques. Olivier Dussopt considère que le CCFP ne doit pas avoir lieu avant le 25 juin afin de permettre d'avoir le plus d'éléments de bilan possible. Mais il faut avancer dans l'agenda et les réunions sur ce qui découle de la loi de transformation de la fonction publique. Il a par ailleurs indiqué considérer que les CSA/CSE seront une bonne chose.
- Olivier Dussopt a enfin indiqué partager très largement les propositions formulées dans le rapport sur la négociation collective rendu la semaine dernière et croire en la capacité à déconcentrer le dialogue social.
- Un Conseil Commun de la Fonction publique sera organisé le 25 juin prochain a priori dans des conditions qui devraient permettre à chaque organisation de venir en délégation complète.
- Olivier Dussopt dit croire au principe de la négociation collective et partage très largement les propositions formulées dans le rapport rendu. Il a par ailleurs la conviction que cela donnera de la force aux accords de les rendre opposables.
- Bien au contraire, pour Solidaires, ce rapport et les propositions qui y sont faites sont pour la plupart de véritables attaques.